

SEANCE DU 2 MARS 2011

DÉCISION N° 2011 / 09 / POCL / 2

**PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE
PARIS-ORLEANS-CLERMONT-FERRAND-LYON**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine en date du 17 janvier 2011, reçue le 17 janvier 2011, du Président de Réseau Ferré de France (RFF) et le dossier joint relatif au projet de ligne à grande vitesse PARIS-ORLEANS-CLERMONT-FERRAND-LYON,
 - vu sa décision n° 2011/08/POCL/1 du 2 mars 2011 décidant l'organisation d'un débat public,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer Monsieur Michel GAILLARD Président de la commission particulière du débat public sur le projet de ligne à grande vitesse PARIS-ORLEANS-CLERMONT-FERRAND-LYON.

Le Président


Philippe DESLANDES